

Département de l'Yonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
LA VANNE ET DU PAYS D'OTHE

DOCUMENT APPROUVE



PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Commune de VAUDEURS

4.3.18.1 Document graphique

Centre de la commune et hameaux au 1/2 000ème

Plan n°4.3.18.1

Arrêté par délibération du Conseil
Communautaire : le 20/08/2019
Approuvé par délibération du Conseil
Communautaire : le 26/05/2021

INITIATIVE Aménagement et Développement

Adresse : 4, Passage Jules DUBES - 70001
VESOUL
Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.99
initiativede@orange.fr

Agence de Besançon

Tél : 03.81.63.53.29 - initiatived25@orange.fr

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

Modification simplifiée n°1 approuvée le 17/07/2025

0 20 40 60 80 100 m

* Origine cadastre (C) - DGFIP - Droits de l'Etat réservés - 2012*
Plan cadastral actualisé en Octobre 2019

Légende de la commune concernée :

Limite de la commune concernée
Limite de zones et de secteur

ZONES URBAINES

U Zone urbaine mixte : habitat et activités économiques, services, équipements compatibles avec l'habitat

UE Zone urbaine destinée aux équipements d'intérêt collectif et de services

Us Secteur de la zone U où l'assainissement autonome et autorisé

UA Zone urbaine à caractère patrimonial des centres anciens

ZONES AGRICOLES

A Zone équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de leur caractère d'espaces naturels

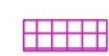
Acor Secteur de la zone A en lien avec des enjeux environnementaux (continuités écologiques)

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

N Zone équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de leur caractère d'espaces naturels

Nf Zone équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels

Ncor Secteur de la zone N en lien avec des enjeux environnementaux (continuités écologiques)

 Emplacements réservés et numéro d'opération

 Liaisons douces à conserver ou à valoriser

 Bâtiment agricole existant

 Bâtiment pouvant changer de destination

 Espaces boisés classés

Aqueducs et périmètres :

 Aqueduc

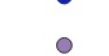
 Périmètre de protection rapproché

 Périmètre de protection éloigné

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-19 et L.151-23 :

 Eléments ponctuels ou linéaires du bâti ou du paysage (données commune et IAD) :

 Arbres remarquables / Alignements d'arbres / Promenades arborées

 Puits / Lavoir / Fontaine

 Eglise / Croix/ Monument/ Habitats troglodytiques / sculpture

 Cours d'eau, fossé, mare, étang

 Vergers de production (V1)

 Vergers au sein du village (V2)

 Bois, haies, bosquets

 Milieux humides (données DREAL)

Risques et nuisances repérés au titre des articles R.151-31 ou R.151-34 :

 Axe de ruissellement

Date de transmission de l'acte: 13/10/2025
Date de réception de l'AR: 13/10/2025
089-24890664-AU_2025_003-AU
A G E D I